

CHACUN DE NOUS A DES PROJETS
ET DES RÊVES... ET NOUS DEVONS
ÉPARGNER POUR LES RÉALISER.

LE COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE
D'IMPÔT (CELI) DEVIENT LE
PLUS IMPORTANT MÉCANISME
D'ÉPARGNE PERSONNELLE MIS
EN PLACE DEPUIS LA CRÉATION
DU RÉGIME ENREGISTRÉ
D'ÉPARGNE-RETRAITE.

LE CELI PERMET D'ACCUMULER
UN CAPITAL À L'ABRI DE L'IMPÔT
TOUTE LA VIE DURANT.



Montréal

Téléphone : **514 868-2081**
Sans frais : **1 888 542-8597**
Télécopieur : 514 868-2088

Québec

Téléphone : **418 657-5777**
Sans frais : **1 877 323-5777**
Télécopieur : 418 657-7418

Site Internet

www.fondsfmoq.com

Courriel

info@fondsfmoq.com



CELI

COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT

(12-2012)



ACTIFS EN SANTÉ

CARACTÉRISTIQUES

- Tout résident canadien âgé de 18 ans ou plus peut cotiser à ce régime.
- Les droits de cotisation sont octroyés sans égard au revenu gagné.
- Le plafond annuel de cotisation s'élève à 5 500 \$ dès l'année 2013 (ce montant était de 5 000 \$ pour les années 2009-2012 inclusivement).
- Les cotisations versées ne sont pas déductibles du revenu imposable.
- Les revenus de placement gagnés dans le compte ne sont pas imposables, même au retrait.
- Les droits de cotisation inutilisés peuvent être reportés aux années suivantes.
- Il est possible d'effectuer un retrait en tout temps et à n'importe quelle fin sans payer d'impôt.

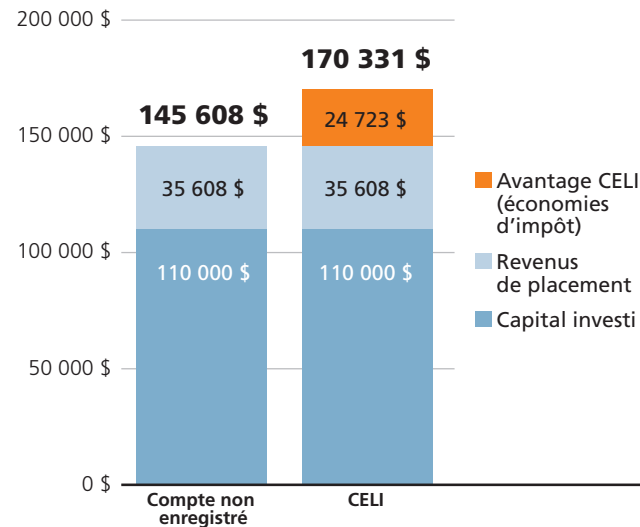
AVANTAGES

- Vous ne payez aucun impôt sur les gains en capital, ni sur les dividendes, ni sur les intérêts gagnés dans le compte, et ce, même au retrait.
- Vous pouvez verser à nouveau les montants retirés à partir de l'année suivante sans réduire vos droits de cotisation.
- Vos retraits n'ont aucune incidence sur les droits à des prestations ou crédits fédéraux fondés sur le revenu.
- Vous complétez de façon efficace, du point de vue fiscal, votre épargne REER.

La société Les Fonds d'investissement FMOQ inc. vous permet aussi de bénéficier de plusieurs avantages supplémentaires :

- Vous ne payez aucuns frais d'administration.
- Vous avez accès à de nombreux produits de placement des plus concurrentiels.
- Vous profitez de notre service-conseil gratuit.
- Vous pouvez rapatrier votre CELI ouvert dans une autre institution pour en faciliter la gestion.
- Vous pouvez cotiser par versements périodiques à la fréquence de votre choix, la formule efficace pour faire croître votre compte sans effort de gestion.

AVANTAGE DU CELI PAR RAPPORT À L'ÉPARGNE NON ENREGISTRÉE



HYPOTHÈSES : Cotisation annuelle : 5 500 \$, durée de cotisation : 20 ans, taux de rendement composé annuellement : 4 %, taux d'imposition moyen sur les revenus de placement dans un portefeuille équilibré : 35 %

ACCUMULATION DE L'ÉPARGNE CELI AVEC UNE COTISATION DE 100 \$ PAR SEMAINE*

5 ans	28 792 \$
10 ans	63 957 \$
15 ans	106 903 \$
20 ans	159 354 \$

* Rendement composé annuellement : 4 %

CONSEIL FONDS FMOQ

Cotisez régulièrement : c'est la façon simple de profiter des avantages du CELI sans compromettre votre budget.

Avec un minimum de discipline d'épargne, votre argent s'accumule sans même que vous ne vous en rendiez compte !

Renseignez-vous sur notre service de débit préautorisé (DPA).

LE CELI OU LE REER ?

	CELI	REER
Admissibilité	Avoir 18 ans et plus	Si revenu admissible (pas d'âge minimum)
Limite d'âge	Aucune	L'année du 71 ^e anniversaire du participant
Plafond annuel	5 500 \$ à compter de 2013 (5 000 \$ pour les années 2009-2012)	En fonction du revenu admissible de l'année précédente
Cotisation déductible	Non	Oui
Report des droits inutilisés	Cumulatifs depuis 2009 incluant les retraits	Cumulatifs depuis 1991
Imposition des revenus	Non	Non
Imposition des retraits	Non	Oui
Incidence sur les prestations et crédits fondés sur le revenu	Non	Oui
Dans le patrimoine familial	Non	Oui
Actif pouvant être donné en garantie	Oui	Non

Les conseillers Fonds FMOQ demeurent disponibles pour vous aider à optimiser votre stratégie d'accumulation de l'épargne en tenant compte de vos projets et de vos objectifs financiers.